

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2011

L'an deux mil onze, le vingt neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix huit avril, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Marc ALLES, Maire. **Etaient présents** : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, M. Pascal GEORGE, M. Michel LECACHEUX, Mme Chantal LEFEVRE et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Etaient absents** : M. Thomas ZUMBIEHL qui donne pouvoir à Mme LEFEVRE, M. Alain CORDIER qui donne pouvoir à M. CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT qui donne pouvoir à Mme LACROIX, M. Alain CRISTOFOLI, et M. Francis MAILLET. **Secrétaire de séance** : Mme LEFEVRE.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

1° Décision Modificative au BP 2011 - M14 : Numérisation des plans cadastraux.

2° Décision Modificative au BP 2011 - M14 : Inscription prélèvement GIR (Garantie Individuelle des Ressources).

3° Demande de dégrèvement - Taxe assainissement Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort/Longvilliers. Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu de la séance du 18 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2011 :

En raison des nouvelles dispositions afférentes à la fiscalité locale prévues par la loi de finances 2010 et la réforme des Collectivités Locales, les taux des différentes taxes ont été modifiés.

Pour la Taxe d'Habitation le taux départemental a été rajouté au taux communal et idem pour les trois autres taxes avec les autres collectivités territoriales.

M. le Maire propose de maintenir les taux modifiés, sans augmentation pour cette année. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Décide** que les taux modifiés suite à la réforme s'élèvent à :

| | |
|---|--------|
| Taxe d'Habitation | 9.98% |
| Taxe Foncière (bâti) | 5.40% |
| Taxe Foncière (Non Bâti) | 42.60% |
| CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) | 16.01% |

Taxe sur le M3 d'eau consommée 2011.

M. le Maire propose de maintenir la taxe sur le M3 d'eau consommée revenant à la commune à 1.30€ et résume les augmentations passées :

| | | | | |
|------|------|------|------|------|
| 2000 | 2003 | 2004 | 2005 | 2007 |
|------|------|------|------|------|

1.04 1.20 1.25 1.28 1.30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Décide** de maintenir à 1.30€ la taxe sur le M3 d'eau consommée applicable dès la prochaine facturation.

Demande de subvention – Abri bus Hameau de La Bête :

Le Conseil Général des Yvelines propose un programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour la réalisation d'aménagement au titre des transports en commun pour l'implantation d'un abri bus pour les transports assurant le ramassage scolaire.

Il s'avère nécessaire de remplacer l'abri bus existant au hameau de La Bête, car il a été construit dans les années 1970 avec des panneaux en fibrociment.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **Décide** de solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre de ce programme. La subvention s'élèverait à 9 120 € HT soit 80% du montant de la dépense subventionnable plafonné à 11 400€ HT par an et par commune.

Demande de subvention "Les Lapins Bleus".

La crèche associative "Les Lapins Bleus" de Saint Arnoult en Yvelines accueille des enfants de 3 mois à 3 ans dans sa structure associative gérée par un bureau de parents bénévoles. Cette structure accueille des enfants de Longvilliers et souhaite bénéficier d'une subvention à ce titre. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Décide** d'étudier cette proposition à partir du moment où le nom des enfants de Longvilliers sera communiqué à la commune.

Décision Modificative au BP 2011 - M14 : Numérisation des plans cadastraux.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir modifier le budget M14 car il n'y a pas de compte d'attente pour la création d'un Plan Local d'Urbanisme. Les dépenses doivent être affectées au compte 202.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Autorise** M. le Maire à modifier le budget comme suit :

Article 2313 : - 35 000 €

Article 202 : + 35 000 €

Décision Modificative au BP 2011 - M14 : Inscription prélèvement GIR (Garantie Individuelle des Ressources).

En raison des nouvelles dispositions afférentes à la Taxe Professionnelle, l'Etat assure une garantie individuelle de ressources afin de compenser les pertes de recettes de chaque collectivité constatées après réforme et après prise en compte de la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle). La commune de Longvilliers a vu ses ressources augmentées après la réforme, un prélèvement de 137 434€ a donc été effectué sur les recettes. L'article afférent à ce prélèvement n'était pas créée au BP - 2011-M14. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir modifier le Budget M14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** de modifier le budget primitif 2011 de la commune comme suit :

Article 739116 (prélèvement GIR) : - 137 434€

Article 022 (dépenses imprévues) : - 22 644€

Article 61522 (bâtiments) : - 27 553€

Article 7311 (contributions directes) : + 87 237 €

Demande de dégrèvement - Taxe assainissement Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort/Longvilliers :

Le SIAEP d'Ablis signale qu'une fuite d'eau au compteur de l'école maternelle située à Longvilliers et géré par le SIE de Rochefort/Longvilliers a provoqué une consommation excessive et que de ce fait, le SIAEP d'Ablis a procédé à un dégrèvement de la facture d'eau. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** de valider un dégrèvement identique au SIAEP d'Ablis, pour la partie assainissement, au SIE de Rochefort/Longvilliers.

QUESTIONS DIVERSES :

Demandes de subvention refusées pour : Secours Populaire Français, Catastrophe au Japon Solidarité des Communes Françaises.

Subvention reconduite pour les Restaurants du Cœur – Le relais du Cœur des Yvelines.

Intercommunalité : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise M. le Maire à poursuivre les modalités d'intégration de la commune de Longvilliers dans la communauté de communes de Plaines et Forêt d'Yvelines (Rambouillet).

Ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'année 2011 : La précédente ligne de trésorerie sera clôturée début juin 2011. M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie pour l'année 2011. Le secrétariat envoie les pièces nécessaires à la banque et une délibération sera prise ultérieurement comprenant le taux d'intérêt et le montant.

La lettre fleurie : M. le Maire propose une aide de 500€ pour la lettre fleurie. Mme LEDOUX s'investit pour embellir la Commune, elle a installé un stand à la brocante de Longvilliers pour distribuer ses plants aux volontaires qui souhaiteraient fleurir devant chez eux. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette aide.

Commémoration du 8 mai : M. GEORGE fait un point sur le planning du week-end. M. le Maire demande aux conseillers des volontaires pour conduire les aviateurs du terrain d'aviation de Villacoublay à l'hôtel de Rambouillet ainsi qu'à la stèle du Petit Plessis.

Illuminations de Noël : M. le Maire rappelle qu'un courrier de petites filles avait été adressé à M. le Maire concernant le manque d'illumination à Noël. M. le Maire propose de fixer un sapin dans chaque hameau. Il sera décoré par les enfants des hameaux qui le souhaitent accompagnés de leurs parents.

Cours de Secourisme : Mme LEFEVRE demande s'il y avait de nouvelles inscriptions, à ce jour aucune inscription.

Rapport 2010 sur le prix et la qualité de l'eau SIAEP d'Ablis : rapport disponible en Mairie.

La séance est levée à 23h 00

Pour extrait en Mairie le 5 mai 2011.